Le textile à Lodève

du Moyen Age au Second Empire

par le docteur Jean Auguste CROUZET (1898)

CROUZET (Dr. -, Jean Auguste) .- **Topographie médicale et statistique comparée de Lodève avec plan de cette ville divisée en dix quartiers et carte de l'ancien diocèse dont elle fut le cheflieu** [1898] ; Coulet et fils, Montpellier, 1912, XII-282 p. - "Industries et établissements insalubres" : chapitres publiés dans *L'Indépendant* de Lodève, en 1912.

8 septembre 1912 – L'Indépendant de Lodève.

« Lodève et l'arrondissement : Industries et établissements insalubres », par le docteur Crouzet. - Suite, 15 et 22, 29 septembre ; 6, 13, 27 octobre ; 3, 10, 17 novembre ; 8, 15, 22, 29 décembre 1912 ; 5, 12, 19, 26 janvier ; 2, 9, 16, 23 février ; 2, 9, 16, 30 mars 1913 ; 6, 13, 20, 27 avril 1913.

Située au confluent de deux rivières jamais à sec, dans une vallée fertile à climat doux et non loin de la riche plaine de l'Hérault et des stériles causses cévenols, la ville de Lodève, dès le début de son existence, a dû être un centre industriel et commercial d'une certaine importance. La première mention positive de ce fait, en notre possession, remonte seulement au treizième siècle ; mais elle témoigne sans conteste d'une industrie déjà bien développée et vraisemblablement depuis un temps assez long.

En effet, d'après une pièce de nos archives communales, en 1261, les habitants de Lodève, se trouvant écrasés par les impôts onéreux que percevait l'évêque sur les industries du pays (draps, mines, etc.), sur les objets de consommation, sur le droit de pêche, etc., etc., sollicitèrent l'intervention de l'archevêque de Narbonne (le futur pape Clément IV), afin qu'il voulût bien atténuer leurs lourdes charges. Ce haut prélat repoussa leurs réclamations et déclara, entre autres choses, que : « Il sera payé à l'évêque de Lodève un denier pour chaque pièce de drap vendue dans sa ville. »

Au moyen âge, Lodève jouissait d'exemptions de péage sur tous les chemins du diocèse ; on voyait toujours un grand nombre de marchands lodévois aux foires de Beaucaire, de Montagnac, de Pézenas, de Béziers. Les foires de Lodève, qui se tinrent d'abord sur la grève de Soulondre, ensuite sur le foiral de l'Aire et de la Citadelle, étaient aussi très fréquentées. L'évêque, le seigneur et le chapitre, dès le neuvième siècle, étaient souvent en dispute à cause des taxes à percevoir sur les objets vendus à ces foires.

Le cadastre de 1401 mentionne l'existence, dans notre cité, d'une quarantaine de fabricants d'étoffes, pour le paysan et le bourgeois, et d'un certain nombre de mégissiers, de tanneurs et de cordonniers. L'année précédente, le Lodévois Trigorin avait exporté à Gênes dix ballots de beau parchemin et du drap burel. Des documents des quinzième et seizième siècles signalent presque comme une calamité publique la mévente persistante des draps du Lodévois : l'industrie drapière devait donc être importante alors.

Vers le milieu du seizième siècle, on y comptait une douzaine de fabricants de chapeaux de laine, et c'est au début du dix-septième siècle que remonte l'introduction à Lodève de la fabrication des draps pour l'armée. Jusqu'en 1600, cette fabrication se faisait à Semur (Côte-d'Or); cette année-là, Henri IV, pour la mettre à l'abri des invasions des Impériaux, la transporta à Lodève. Cette sage mesure fut complétée par la création de la manufacture royale de Villeneuvette (1678), et devint

pour le pays une source de prospérité, ainsi que le prouvent certains faits suivants.

Dans son rapport au roi, en date de 1699, Lamoignon de Bâville, intendant du Languedoc, déclare que Lodève fabrique les draps les meilleurs et en expédie non seulement dans toutes les provinces du royaume, mais encore à l'étranger, particulièrement en Allemagne, en Suisse, en Sicile et dans le Levant.

En 1744, on comptait dans notre ville 120 drapiers, parmi lesquels, cette année-là, 67 seulement travaillèrent et livrèrent 20.937 pièces de drap pour l'armée. Restaient encore en magasin 3.000 pièces invendues et pouvant suffire à l'habillement de 25.000 hommes.

Les maîtres-facturiers (tel était le nom des fabricants de drap) se trouvaient en état de fournir alors, chaque an, 25.000 pièces de drap, mesurant chacune 25 à 30 mètres de long et 1,50 m à 1,80 m de largeur. Cette activité fut encore accrue par celle des villageois voisins, qui se faisaient ouvriers industriels sans sortir de chez eux.

La fabrique lodévoise dut, en grande partie, ce développement extraordinaire à la très haute situation d'un enfant de Lodève, devenu premier ministre et plus que jamais désireux de voir prospérer son cher pays natal. Nous voulons parler du cardinal Fleury. Lui, disparu, il y eut dans le pays des méventes de drap pareilles à celles des quinzième et seizième siècles ; les draps de commerce même y étaient délaissés.

Des vices de fabrication constituant la principale cause de ce marasme, l'administration centrale créa successivement des gardes-jurés, des contrôleurs, des visiteurs, des inspecteurs, qui avaient pour fonction d'estampiller les bons produits et de rejeter les mauvais. Parmi ces fonctionnaires, résidant à Lodève, il convient de citer Jean Rolland de la Platière, devenu plus tard ministre de la Révolution et mari de la célèbre Madame Rolland.

Les guerres de Révolution donnèrent une nouvelle impulsion à notre industrie drapière. D'après une délibération du Conseil municipal, en date du 30 floréal an II (19 mai 1794), on comptait 85 fabricants lodévois, ayant déjà fourni 37.696 pièces, sur les 44.885 qu'ils avaient soumissionnées.

Cette activité fut brusquement enrayée en thermidor an III, par une suspension de commandes qu'avaient provoquée les fournisseurs de l'Etat en refusant d'accepter des assignats comme paiement du drap à livrer. Il en résulta une crise qui éprouva fortement la population lodévoise et motiva, de sa part et de celle de la municipalité, des réclamations assez énergiques pour attirer l'attention du gouvernement.

Le 25 fructidor an V (16 septembre 1797), l'administration centrale envoyait au maire de Lodève les questions suivantes : « Quels sont les industriels de votre commune que leurs travaux, leurs procédés particuliers, leur patriotisme, rendent dignes d'une récompense nationale ? Combien d'ouvriers occupent-ils, soit dans leur établissement, soit dans la campagne ? Que produisaient-ils avant la Révolution ? Que produisent-ils depuis ? Quels produits la paix leur fait-elle espérer ? Dans quelle mesure épargnent-ils ou se proposent-ils d'épargner le travail de leurs ouvriers, soit par des procédés spéciaux, soit par la substitution de machines ou d'animaux ? Quelles différences ou quelles analogies y a-t-il entre leurs produits et ceux du même genre les plus renommés à l'étranger ? »

Douze jours après (6 vendémiaire an VI), les administrateurs municipaux de notre commune faisaient à cette question de très longues réponses, dont voici la substance.

« La fabrication des draps de troupe est le principal et presque l'unique travail exercé dans la ville. Avant la Révolution, cette industrie occupait 40 fabricants qui, de père en fils, manufacturaient 10.000 pièces. Ils avaient leurs principaux ateliers sous leurs yeux, dans leur propre maison. Le nombre de nos fabricants s'est considérablement accru depuis la suppression des maîtrises et des jurandes. Cette augmentation et surtout le besoin de fortes armées ont, en ces derniers temps, fait quadrupler au moins la production drapière (5.000 ouvriers en ville et le double dans les campagnes environnantes), jusqu'en thermidor an III. En ce mois-là, 6.000 pièces déposées dans le magasin national et qui devaient être payées tout de suite ne le furent que cinq mois après et seulement avec du papier-monnaie, déjà fort déprécié. Un pareil retard et pareil mode de paiement ont condamné à l'inaction un grand nombre de fabricants et ont obligé les autres

à détourner leur industrie de l'objet principal pour l'appliquer à la confection d'autres étoffes ; de plus, le gouvernement s'adressant ailleurs, depuis cette époque, il reste à tous nos industriels une grande quantité de draps uniquement propres à l'habillement des troupes.

« Pour rendre à notre fabrication toute son activité d'autrefois, il faudrait d'abord qu'une paix durable avec l'étranger vînt nous assurer des débouchés ; ensuite que le gouvernement de la République, non seulement payât à nos fabricants ce qu'il n'a pas achevé de leur payer en thermidor an III, mais se remît, en outre, à leur faire des commandes importantes. Nulle part, d'ailleurs, on ne pourra fournir à nos armées un drap ayant autant de nerf et des couleurs aussi vives et aussi solides. Les eaux, les laines et surtout les ouvriers de Lodève sont d'une supériorité incontestable. Cent métiers battants manufactureraient annuellement 10.000 bonnets et 6.000 paires de bas de laine ou coton, si, comme par le passé, l'Etat, pour l'usage de ses troupes, achetait chez nous la partie des bas ou bonnets qui nous reste, quand nous en avons expédié à Lyon et à l'étranger.

« La chapellerie est en décroissance dans notre ville : on y compte plus que sept chapeliers, qui, à eux tous, vendent par an 6.000 chapeaux à peine... »

A quelle époque les commandes du gouvernement furent-elles rendues ? Nous n'avons trouvé aucune indication sur ce point, non plus que sur l'état de notre principale industrie sous le premier Empire.

Les nombreuses troupes que mirent en mouvement les guerres presques continuelles de cette période exigèrent certainement, pour leur habillement, une grande production drapière, et il est permis de croire que les 129 fabricants de draps que le préfet Creuzé de Lesser comptait sur Lodève en 1801 (dans la *Statistique de l'Hérault*, publiée en 1823) eurent leur part dans cette surproduction.

Ils n'étaient plus (d'après le même auteur) que 53 en 1822. Pendant cette dernière année, le nombre de pièces fabriquées fut de 650 pour le Levant, de 7.400 pour l'armée, de 3.500 pour l'intérieur, soit 11.500 en tout.

Dans l'ouvrage de Camille Saint-Pierre ayant pour titre Industries dans le département de l'Hérault, imprimé en 1865, on lit (pages 192 et 194) : « L'importance des affaires, pour la fabrication des draps de troupe à Lodève, s'éleva, en 1856 (fin de la guerre de Crimée), à vingt-deux millions de francs et descendit à deux millions en 1857. En 1864, la population ouvrière, dans les 17 fabriques de draps et de couvertures, se décomposait ainsi : 1.425 hommes et 2.365 femmes pendant la période d'activité, 965 hommes et 1.637 femmes en temps ordinaire ; soit 3.000 ouvriers en moyenne, qui fabriquaient 600.000 mètres de drap pour l'armée française, 100.000 mètres pour des armées étrangères (Italie, Autriche, Amérique, etc.), 20.000 mètres pour les douaniers, 20.000 mètres pour le commerce intérieur, 50.000 mètres de limousines et 15.000 mètres de moellons ; en tout, 815.000 mètres.

* *

Avant les adjudications de 1893, dix manufactures existaient encore ; il n'en reste plus que six à l'heure actuelle, plusieurs s'étant réunies en une seule, afin de diminuer les frais généraux. Elles n'occupent que 1.300 ouvriers (480 hommes et 820 femmes).

Ces usines sont celles de MM. Vitalis frères et Cie, partie nord de l'avenue de la République, anciennement du pont de Celles ; Soudan frères, au nord de l'avenue des Platanes [avenue de Fumel], près le pont de Celles ; Teisserenc, Got, Rouquet et Cie, route de Montpellier, non loin de la gare et de l'usine à gaz ; Lagare-Donadille, dans la ville, sur le boulevard du Quai [avenue Jean-Jaurès], Teisserenq-Visseq et Cie, également dans la ville, entre la tour des Cottes, la rue du 14-Juillet et la Lergue ¹ ; Labranche-Lacas, en amont du confluent du Laurounet et de la Lergue (à 4

¹ Cette usine, incendiée le 29 avril 1899, a été transférée en [aval] de la ville, à 800 mètres plus loin que le cimetière actuel, sur les bords de la Lergue. Cette reconstruction a permis à M. Paul Teisserenc de créer une véritable usine modèle.

km au nord de la ville).²

Il est évident toutefois que, étant donné le perfectionnement incessant de l'outillage, la prospérité d'une industrie ne saurait être uniquement appréciée d'après le nombre des usines en activité, à diverses époques.

La fabrication des draps pour l'armée étant de beaucoup la plus importante de toutes les industries lodévoises, nous allons commencer par examiner, au point de vue hygiénique et médical, chacune des trente opérations par l'ensemble desquelles elle est constituée.

Nous passons rapidement sur les accidents communs à toutes les industries qui emploient des moteurs mécaniques et nous insistons sur ceux qui sont particuliers à la fabrication des draps.

La première opération, dans cette industrie, est l'assortissage des laines en suint ; elle ne semble pas être insalubre par elle-même, malgré les odeurs désagréables, mais elle donne lieu, parfois (quoique rarement), à l'inoculation de maladies contagieuses : ainsi, il y a vingt-cinq ans, deux assortisseuses furent atteintes de pustules malignes ; peu après, une troisième mourut du charbon.

Le désuintage et le lavage des laines exposent l'ouvrier à de sérieuses fatigues et à des rhumatismes, mais bien moins qu'à l'époque où, faute de machines, le laveur opérait dans la rivière même, avec la jambe, c'est-à-dire en contact permanent avec l'eau.

Le séchage est sans inconvénient lorsqu'il peut être fait à l'air libre, au soleil ; il n'en est pas de même si l'on doit se servir de la vapeur, de l'air chaud, de l'essoreuse. Entraîné par sa machine (sorte de panier cylindrique criblé de trous et tournant à la vitesse de 800 à 1.200 tours à la minutes), un ouvrier essoreur mourut instantanément il y a vingt ans.

Malgré le désuintage et le lavage préalable, malgré le perfectionnement des machines, le battage et le triage des laines forcent encore certains ouvriers à vivre dans une atmosphère plus ou moins chargée de poussières et de filaments organiques. De là, résultent assez fréquemment des inflammations des voies aériennes et de la muqueuse oculo-palpébrale.

Dans la teinturerie, la chaleur humide de l'air ambiant expose l'ouvrier à ses rhumatismes, à des maladies de l'appareil respiratoires.

Il en est du lainage, du séchage et du battage des laines teintes, comme de celui des laines désuintées.

Le dégraissage, qui se fait avec de l'oléine ou des huiles de qualité inférieure, produit une odeur désagréable, mais sans inconvénient pour la santé.

Les accidents produits par le cardage et le filage mécaniques deviennent de plus en plus rares, grâce à de nombreuses améliorations opérées presque journellement dans les machines (loups, drousses, repasseuses, finisseuses, etc., mull-jenny, self actings, renvideurs, métiers continus, et.).

L'ourdissage, le collage et le montage de la chaîne sont des travaux absolument inoffensifs. Le tissage mécanique ne présente guère plus de dangers que le cardage et le filage. Pas le moindre inconvénient à subir dans la réception, le marquage et l'époutiage du drap tissé.

On ne peut pas en dire autant de l'épaillage chimique du drap, c'est-à-dire : 1°) de l'oxydation (par des solutions à base d'acide sulfurique ou de chlorure de magnésium, suivant la couleur de l'étoffe) des matières végétales contenues dans ladite étoffe ; 2°) de la carbonisation des matières oxydées au moyen d'étuves à températures variant de 80° à 130° ; 3°) de l'élimination, par lavages, de matières carbonisées. Les fumées des carbonisateurs incommodent même le voisinage.

Le dégraissage, le foulage, le lavage et le dégraissage du drap se font près des cours d'eau et dans les locaux nécessairement humides. Aussi, les ouvriers qui exécutent tous ces travaux contractent-ils souvent des rhumatismes musculaires et des sciatiques rhumatismales.

Le séchage à la chaleur artificielle, ou ramage, et l'essorage des draps offrent naturellement les mêmes dangers que les manipulations identiques subies par les laines. Le séchage du drap à l'air libre et au soleil est, au contraire, un travail des plus sains, qui dédommage un peu le garnisseur.

Les six dernières opérations (tonte, brossage, rentrayage, pressage, décatissage et emballage) sont absolument inoffensives.

² Ajoutons que, depuis l'époque où M. le docteur Crouzet a écrit ces lignes, trois des usines qu'il énumère ont disparu : l'usine Soudan frères, l'usine Lagare-Donadille, et l'usine Labranche-Lacas.

En examinant l'ensemble des accidents survenus dans nos fabriques de draps durant ces quinze ou vingt dernières années, on constate que les plus graves (ceux qui entraînent la mort) sont on ne peut plus rares (un seul pendant cette période), et que les autres deviennent de moins et moins communs.

Voici, du reste, quelques chiffres pour les cinq de nos plus grandes manufactures. De 1880 à 1896, on a compté un accident ayant occasionné une incapacité permanente de travail ; cinq accidents ayant occasionné une incapacité provisoire (de trois à six mois) ; 159 accidents ayant empêché de travailler pendant environ un mois ; la plupart de ces 165 accidents n'ont offert rien de grave ; presque toujours, ils ont été dus à l'imprudence de l'ouvrier qui, par l'habitude, était devenu trop indifférent aux dangers possibles de sa machine.

En effet, pour les éviter, les manufacturiers avaient pris les précautions les plus minutieuses dans leurs installations : plus d'engrenage extérieur, plus de courroies à boucles pouvant entraîner l'ouvrier et surtout l'ouvrière, à cause de la chevelure. D'ailleurs, ces transmetteurs de force avaient été, le plus souvent possible, enfermés dans des sortes de caisses sur tous les points qui sont lieux de passage, et des hommes spéciaux avaient été chargés de les surveiller. En outre, il avait été expressément défendu de travailler avec des chevelures flottantes, de nettoyer les machines en marche, etc.

Bien avant la loi si philanthropique du 9 avril 1898 sur les accidents professionnels, plusieurs de nos industriels (les frères Vitalis surtout) ne se contentaient pas à éviter les accidents : ils secouraient les malheureux qui en avaient été victimes et sans rien retenir des salaires de ceux-ci. Leurs secours s'étendaient même souvent aux ouvrières en couches, aux travailleurs devenus vieux ou infiormes. Aujourd'hui, ils versent des primes annuelles suffisantes à des compagnies d'assurances, afin que celles-ci puissent, en cas d'accident, donner à la victime les sommes exigées par la nouvelle loi ; mais ils ne se désintéressent pas pour cela du sort de ceux pour qui ils ont versé leurs primes : ils complètent souvent des secours jugés trop modiques.

* *

Pour les risques professionnels, pour la manière de les éviter, pour l'empressement à secourir l'ouvrier victime d'accidents, etc., les usines où l'on transforme les chiffons en laines courtes peuvent être assimilées aux manufactures de draps.

M. Fau, le créateur à Lodève de l'industrie des laines courtes, occupait 500 ouvriers en moyenne dans ses ateliers, de 1844 à 1877 ; l'épaillage chimique, appliqué à ses chiffons d'une manière de plus en plus générale, amena graduellement une diminution considérable de son personnel : il n'avait que 100 ouvriers en 1889.

Avant les nouveaux traités de commerce, la moitié des laines courtes Fau et Bousquet était achetée par nos fabricants de draps, l'autre moitié était exportée surtout en Espagne et en Italie. Des droits d'entrée presque prohibitifs ont affaibli, d'une manière très sensible, le chiffre des exportations dans ces deux pays. Actuellement (1898), 60 personnes seulement travaillent à la transformation des chiffons en laines courtes. Ce nombre diminuera encore, par suite de la tendance à la baisse qu'ont les prix des laines naturelles.

Après avoir servi de premier débouché aux laines courtes artificielles, nos manufactures devinrent le point de départ des premiers produits chimiques fabriqués par M. Pascal Hugounenq, ancien maire de notre commune.

Ce savant industriel, en effet, profitant des découvertes de Vauquelin, de Chevreul, de Maumené, etc., débuta dans sa fabrication par l'extraction de la potasse que contiennent les eaux du désuintage des laines. Ceci avait lieu en 1867. Cinq ans après, l'invasion phylloxérique poussa M. Hugounenq à commencer de produire les matières que l'on croyait propres à combattre le fléau ; quand les vignobles furent reconstitués dans l'Hérault, le Gard et l'Aude, il se mit à fabriquer en grand des engrais chimiques. Ses deux établissements, dirigés avec une parfaite compétence, sont destinés à acquérir un développement de plus en plus considérable, grâce à l'activité du fondateur,

secondé on ne peut mieux par l'un de ses fils. Quoiqu'ils soient classés parmi les établissements insalubres de première classe, ils n'ont, jusqu'ici, donné lieu qu'à des plaintes injustifiées ; ils se trouvent d'ailleurs en dehors de la zone agglomérée de la ville.

La construction et la réparation des machines, qui constituaient une fort modeste industrie à Lodève au commencement du siècle, ne pouvaient que se développer avec les progrès énormes accomplis par le machinisme durant ces cinquante ou soixante dernières années ; d'autant plus que notre ville est un grand centre de fabrication de draps, avec un outillage mécanique qui devient de plus en plus délicat.

Nos premiers constructeurs-mécaniciens, MM. Brunel père et Mellet, hommes très actifs, ont été remplacés par MM. Cauvy frères, Segondy (Félix) et Segondy (Eugène) qui, comme leurs prédécesseurs, s'occupent surtout de machines agricoles et de réparations aux divers mécanismes de nos manufactures.

Les trois nouvelles maisons de constructions emploient, à elles trois, à certaines époques, jusqu'à soixante ouvriers : elles ont des locaux vastes, aérés, tout à fait salubres et où les accidents sont extrêmement rares.

Les deux fonderies de métaux n'occupent que trois ou quatre ouvriers chacune.

La fromagerie et la laiterie de Camplong ont été installées, en 1892, à trois kilomètres au nord de Lodève, par M. Lasserre : leur outillage perfectionné permet de fournir, chaque année, 55.600.000 kg de fromages aux caves de Roquefort. Rien n'y laisse à désirer sous le rapport de l'hygiène et du service intérieur ; les précautions les plus minutieuses sont prises pour éviter les causes de maladies inhérentes à cette industrie. Il en est de même de la porcherie Lasserre, qui est située à six cents mètres au nord de la fromagerie et qui, quoique sur les bords même de la route nationale, n'a donné lieu jusqu'ici à aucune plainte.

La mégisserie, autrefois si prospère, a perdu peu à peu de son importance pendant le cours de ce siècle : il n'existe actuellement qu'un seul atelier de mégissier et deux ou trois ouvriers seulement y sont employés.

Six fabriques de chandelles sont mentionnées dès le quinzième siècle, en 1434 ; il n'en existe pas une seule aujourd'hui, à Lodève. Le Lodévois Faulquier, au milieu de ce siècle, s'en alla à Montpellier en fonder une, qui est devenue très importante et dont il aurait su doter notre ville, si l'administration timorée de Lacas ne lui avait suscité des entraves.

Nos briquetteries ne travaillent guère qu'en été, nos usines à huile ne fonctionnent guère que pendant l'hiver ; aussi, n'entrons-nous pas dans des détails à leur sujet.

Nous passons absolument sous silence les établissements industriels tels que usine à gaz, abattoir, boyauderie, fabriques de bière, etc., parce que l'on en trouve dans toute localité tant soit peu importante; en outre, les trois premiers sont situés près de la gare, dans la campagne, en aval de la ville, et ne peuvent par conséquent influer sur sa salubrité.

Indiqués ou non, nos ateliers et nos usines constituent, à peu près tous, des établissements dangereux, insalubres ou incommodes. Si nous les classons en prenant pour base le décret de1886, nous en trouvons : trois de première classe (abattoir, boyauderie, fabrique d'engrais animalisés) ; un de deuxième classe (fabrique de produits chimiques) ; cinquante de troisième classe (briquetteries, fonderies de métaux, buanderies, moulins à huile, usine à gaz, fromageries, désuintages, lavages, battages, cardages, teintureries de laines ou de chiffons, épaillages chimiques, foulages, dégraissages et garnissages de draps.

A ces établissements, ajoutons-en une vingtaine d'autres qui, considérés comme dangereux, insalubres ou incommodes, ne sont pas du tout industriels ; tels sont les dépôts de sang, les grands dépôts de vidanges à l'air libre, les porcheries, les vacheries, les dépôts de fromages ou de salaisons, ceux de pétrole et de chiffons.

La création d'une moitié environ de ces soixante-douze établissements a été autorisée de 1849 à 1897, par le Conseil d'hygiène de l'arrondissement ; tous les autres existaient avant que ledit Conseil fût institué.

Rarement, des refus d'autorisation ont été opposés ; les membres du Conseil comprenaient que, non seulement les établissements près d'être créés allaient augmenter la somme de travail pour

notre classe ouvrière, mais qu'ils allaient, en outre, offrir bien moins de dangers, bien moins d'insalubrité que n'en présentent nos innombrables patus, creux à fumier, lieux d'aisance mal tenus, bouches latérales et terminales d'égouts.

A Lodève, les fabriques, en général, et les manufactures de draps, en particulier, sont presque toutes beaucoup plus salubres que les logements actuels du personnel qu'elles occupent ; plus salubres surtout que les caves, les rez-de-chaussée, les chambres qui, pendant les siècles derniers, servaient d'atelier, ou au teinturier, ou au fileur, ou au cardeur, ou au tisserand, ou à tel ou tel autre des ouvriers drapiers de l'époque. Nos fabriques ne laissent, à présent, à peu près rien à désirer sous le rapport de la situation, de l'aération, de l'ensoleillement, de l'espace.

Parmi les trente opérations dont se compose la fabrication des draps, une dizaine à peine représentent des établissements insalubres ou dangereux ; les accidents y deviennent plus rares, moins graves, et les personnes qui en sont victimes sont de mieux en mieux secourues. Mais, à côté de leurs très grands avantages, elles offrent presque toutes des inconvénients réels qui pourraient être sûrement atténués et parmi lesquels nous nous contenterons de signaler : 1°) l'accroissement rapide de l'élément féminin dans le total des ouvriers drapiers et dans celui des transformateurs de chiffons en laines courtes ; 2°) la succession, sans transition, des périodes de chômage à celles de surmenage et vice-versa ; 3°) la pollution assez prononcée de nos deux cours d'eau et de l'air atmosphérique qui les surmonte.

Au sujet de ce troisième et dernier inconvénient, nous avons le devoir d'ajouter qu'il n'est qu'un peu imputable à nos usines : son existence, en effet, est due en grande partie à un mauvais système d'égouts, qui transporte les matières organiques putréfiées, non pas loin des lieux habités, ainsi que nous ne cessons de le demander, mais dans le lit même de la partie intra-urbaine de nos rivières.

* *

Sans les pluies torrentielles et les vents violents qui caractérisent si bien ce climat baslanguedocien, l'air atmosphérique serait, dans la plupart des quartiers de Lodève, continuellement empesté par des émanations d'immondices de toute sorte. Pour la zone agglomérée de cette ville, le total des creux de fumiers et patus qui existent au pied même des habitations s'élève à 265. On sait que les Lodévois désignent sous le nom de patus de grands dépôts de fumier, recevant surtout des urines et fécès humains et encombrant presque toute la surface d'une cour entourée de maisons (non loin de la porte d'entrée et dans l'intérieur de la maison, on rencontre encore assez souvent des excavations communiquant avec l'égout et destinées à recevoir les matières fécales et urinaires de habitants).

Parmi les 1.029 maisons dont se compose Lodève, on en compte seulement 154 avec water-closets [sic] ou cabinets inodores ; 435 sont totalement dépourvues de lieux d'aisance et 440 n'ont que des lieux infects appelés lieux à la turque. Ce dernier inconvénient est d'autant plus grave qu'on le constate dans tous nos établissements publics (un grand nombre de Lodévoises vident encore, comme leurs aïeules, leur pot de chambre du haut de la fenêtre dans la rue. Que de fois, malgré un beau ciel étoilé, j'ai dû parcourir nos rues avec un parapluie ouvert!).

Sept latrines publiques, très exiguës, peu abritées, mal installées sous le rapport de la décence, mal lavées, existent sous les points les plus fréquentés de la ville.

Les eaux de la plupart des éviers se répandent sur le sol même des rues ou bien pénètrent dans des égouts très mal construits, très malpropres et dont les odeurs arrivent dans les habitations au moyen des tuyaux d'évier.

Le balayage et le lavage de la voie publique sont pratiqués depuis peu, relativement, et se font d'une manière incomplète et défectueuse.